

**AD NORMANDIE**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Réunion du 20 mars 2023**

**Convention constitutive du Groupement de commande « fourniture et acheminement de l'électricité »**

Réuni le lundi 20 mars 2023, au siège de l'AD Normandie et en visioconférence, sous la Présidence de M. Hervé MORIN, Président de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY, excusée, pouvoir à M. BRASSE,  
Augustin BŒUF,  
Mathieu BRASSE,  
Virginie CAROLO, excusée,  
Catherine COUSIN,  
Christophe DORE, excusé,  
Pierre ESTORGES  
Christophe GAUDILLOT, excusé, pouvoir à P. ESTORGES,  
Sophie GAUGAIN,  
Jonas HADDAD, excusé,  
Timothée HOUSSIN, excusé,  
Lynda LAHALLE  
Pierre-Jean LEDUC, excusé,  
Jean-Louis LOUVEL, excusé, pouvoir à C. COUSIN,  
Laurent MARTING, excusé, pouvoir à S. GAUGAIN,  
Alexandre MARTINI  
Catherine MEUNIER  
Hervé MORIN  
Oumou NIANG-FOUQUET, excusée,  
Cédric NOUVELOT, excusé, pouvoir à C. MEUNIER,  
Audrey REGNIER, excusée,  
Gilles SERGENT, excusé,  
Valérie TELLIER, excusée,  
Rodolphe THOMAS, excusé, pouvoir à L. LAHALLE,  
Gilles TREUIL, excusé,  
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, excusée

Légalement convoqués le 09 mars 2023,

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,  
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité des présents et représentés :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commande « fourniture et acheminement de l'électricité » jointe en annexe du rapport.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**Le Président**

**Hervé MORIN**

*Acte rendu exécutoire le 22 mars 2023 après transmission en Préfecture le 20 mars 2023 et publication le 22 mars 2023.*

*Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.*

*Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*